

SVD-A-21-0282  
23/02/2021

Accusé de réception en préfecture  
076-257604405-20210209-D06-02-21-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2021  
Date de réception préfecture : 23/02/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**09 février 2021**

**Délibération**  
**D06-02-21**

**Finances**  
**Adoption du**  
**Budget primitif**  
**2021**

**DATE DE**  
**CONVOCATION**

02 février 2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

EN EXERCICE : 26

PRÉSENTS : 16

VOTANTS : 18

Le Comité syndical du SEVEDE (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire) s'est réuni en séance ordinaire le neuf février deux mille vingt et un à 10 h 30 dans la salle de Conférence de l'Unité de Valorisation Énergétique Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (76170), **sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE** Président du SEVEDE (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire)

**Membres présents :**

**Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE**

M. Jean-Baptiste GASTINNE  
M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE  
Mme Christelle MSICA GUEROUT  
M. Olivier COMBE  
M. Alain FLEURET  
Mme Fabienne MALANDAIN  
M. Patrick LEFEBVRE  
M. Patrick BUCOURT

**Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO**

M. Frédéric DENIZE  
M. Dominique METOT  
M. Bruno CADIOU

**Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE**

Mme Virginie BLANDIN  
Mme Odile DECHAMPS

**Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE**

M. Michel MARESCOT  
M. Jacques MARIE

**Communauté de Communes TERRE D'AUGE**

M. Joël LEBRUN

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents Excusés :**

**Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE**

M. Florent SAINT MARTIN représenté par Mme Christelle MSICA GUEROUT  
M. Dominique BELLENGER  
M. Jean-Louis ROUSSELIN  
M. Pierre BOUYSET  
M. Alban BRUNEAU

**Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO**

Mme Virginie CAROLO LUTROT  
M. Marc BEAUCHEMIN  
M. Pascal SZALEK

**Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE**

M. Dominique MACE (Pouvoir à Mme Virginie BLANDIN)

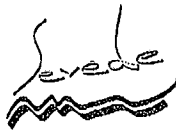
**Communauté de Communes CŒUR CÔTE FLEURIE**

M. David MULLER

**Communauté de Communes TERRE D'AUGE**

M. David POTTIER (Pouvoir à M. Joël LEBRUN)

~~~~~  
Secrétaire de séance : Madame Virginie BLANDIN  
~~~~~



## COMITE SYNDICAL DU MARDI 09 FEVRIER 2021

### Délibération D06/02-21

#### Finances Adoption du Budget primitif 2021

" Le Comité Syndical doit adopter le budget primitif avant le 15 avril de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 2012 -1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012 modifiant de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux (article L.1612-2 du CGCT).

Le budget doit respecter l'équilibre réel imposé par l'article L 1612-4 du CGCT :

- Les dépenses et les recettes, dans les deux sections, doivent s'équilibrer
- Le remboursement de la dette en capital doit être couvert obligatoirement par des ressources propres, hors recettes d'emprunts (compte 16) et recettes de subventions (compte 13).

Le besoin de financement de la section d'investissement (résultat N-1 corrigé des restes à réaliser) doit, comme en capital, être couvert par des ressources propres.

Conformément à l'article L.2312-2 du CGCT, je vous propose de voter le budget primitif par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

#### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 002 723 €. Elle se décompose comme suit :

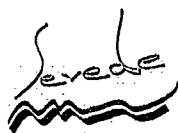
**A – LES DEPENSES : 20 002 723 € HT** (contre 18 097 584 € HT en 2020)

#### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

**Chapitre 011 – Charges à caractère général**  
(contre 8 385 233 € en 2020)

**10 474 573 €**

Les prévisions de dépenses les plus importantes de ce chapitre sont liées aux marchés d'exploitation et de transport suivants :



▪ L'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (DSP)	2 900 000 €
▪ Le transport des déchets du centre de transfert du Havre vers l'Unité de Valorisation Energétique (fluvial)	2 170 000 €
▪ L'exploitation du centre de transfert du Havre	1 020 000 €
▪ L'exploitation du centre de transfert d'Yvetot et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique	310 000 €
▪ L'exploitation du centre de transfert de Touques et le transport des déchets vers l'Unité de Valorisation Energétique	380 000 €
▪ Le transfert transport des déchets CT propres et secs	140 000 €
▪ Les redevances R2 et R3 Valor'Caux pour 2021	524 500 €
▪ L'occupation temporaire terrain du centre de transfert du Havre	133 000 €

L'autre principale dépense du chapitre concerne les diverses taxes foncières des centres de transfert :

Unité de Valorisation Energétique :	580 000 €
Centre de transfert du Havre :	132 000 €
Centre de transfert de Touques :	70 000 €
Centre de transfert d'Yvetot :	48 000 €

Et le remboursement de la Contribution Economique Territoriale : 235 000 €.

**Chapitre 012 – Charges de personnel** **927 050 €**  
(contre 840 250 € en 2020)

- ✓ 16 agents titulaires (cf annexe C1 du budget primitif)  
Avancements d'échelons  
Régime indemnitaire RIFSEEP + 3 %  
CIA : enveloppe de 8 000 euros
- ✓ Un CDD jusqu'en mars 2021 puis suppression du poste
- ✓ Recrutement d'un agent qui sera adjoint de la responsable du service technique et d'exploitation (crédits pour une année complète)
- ✓ Allocations chômage suite à rupture conventionnelle : environ 18 000 euros annuel à prévoir pendant 3 années

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **1 261 100 €**  
(contre 115 000 € en 2020)

Elle correspond principalement à la redevance financière versée à OREADE dans le cadre de la Délégation de Service Public (1 160 000).

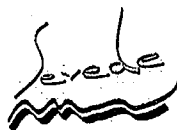
Cette somme correspond aux indemnités versées aux élus ainsi qu'à l'action sociale du SEVEDE notamment une subvention à l'Amicale du Personnel Caux Seine Agglo et au CNAS.

**Chapitre 66 – Charges financières** **1 500 000 €**  
(contre 3 992 101 € en 2020)

Les intérêts de la dette sont estimés à 1 500 000 €. Malgré une sécurisation de la dette, certains contrats restent encore à taux variable ou sous formule structurée, il convient que la prévision soit supérieure pour faire face à une éventuelle hausse des taux d'intérêts.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **410 000 €**  
(contre 415 000 € en 2020)

Cette prévision correspond principalement à la redevance R1 payée à DEXIA et Valor'Caux (357 560 €) ainsi qu'à d'éventuelles régularisations auprès de la trésorerie de sommes qui auraient pu être encaissées par erreur par le SEVEDE.



## **Chapitre 68 – Provisions**

**1 010 000 €**

Constitution d'une provision : Préjudice demandé par Valor'Caux et le SMITVAD pour les années 2017 à 2019 pour les collectivités CU Le Havre Seine Métropole, CA Caux Vallée de Seine, et CC Yvetot Normandie.

### **DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**

## **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections**

**4 420 000 €**

(contre 4 350 000 € en 2020)

Cette somme comprend :

- L'amortissement du mobilier, des véhicules, des matériels et des constructions qui entrent dans le patrimoine du SEVEDE.
- L'étalement de charges : le raccordement de l'Unité de Valorisation Energétique au réseau d'alimentation générale électrique.
- L'étalement de la charge financière résultant de la renégociation de deux lignes d'emprunts : 79 161,08 € sur 21 ans depuis 2010 et 10 100 € sur 10 ans depuis 2016.

Face à cette dépense d'ordre de la section de fonctionnement est inscrite une recette d'ordre en section d'investissement du même montant.

**B – LES RECETTES : 20 002 723 € HT** (contre 18 097 584 € HT en 2020)

### **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

## **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

**15 000 €**

(contre 20 000 € en 2020)

Cette somme représente la part salariale des chèques déjeuner.

## **Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses**

**914 960 €**

(contre 35 000 € en 2020)

Remboursement des R1, R2 et R3 à Valor'Caux et au SMITVAD par les collectivités adhérentes concernées.

Il s'agit également de la facturation de la réception dans le centre de transfert du Havre et du transport de déchets ménagers de clients privés jusqu'à Ecostu'Air pour traitement de ceux-ci par Oréade SAS. Pour le transfert et le transport, le tarif 2021 s'élève à 16 € HT /tonne.

## **Chapitre 74 – Participations et subventions**

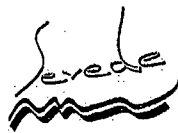
**14 190 000 €**

(contre 12 875 000 € en 2020)

La participation des adhérents est fixée à 102 € HT hors TGAP par tonne de déchets ménagers traitée.

A ce montant s'ajoute la TGAP.

Les tarifs de la TGAP applicables pour l'année 2021 sont fixés conformément aux dispositions de l'article 266 nonies du code des douanes : pour la réception des déchets dans une installation de traitement de déchets non dangereux dont les systèmes de management environnemental et énergétique sont certifiés ISO 14001 et ISO 50001, les valeurs d'émission de NOX sont inférieures à 80mg/Nm3 et le rendement énergétique est supérieur ou égale à 0,65.



En 2020, le SEVEDE est ainsi soumis à une TGAP de 8 € HT/tonne.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **1 171 000 €**  
(contre 1 155 000 € en 2020)

Cette recette correspond à la participation de l'exploitant à l'amortissement de l'Unité de Valorisation Énergétique.  
L'exploitant s'est engagé contractuellement à verser 15,76 € sur 74 306 tonnes en 2021.

**Chapitre 76 – Produits financiers** **16 054 €**  
(contre 16 054 € en 2020)

Le SEVEDE est éligible au fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 visant à apporter une aide aux collectivités et établissements les plus fortement affectés par les emprunts structurés pour leur désensibilisation, et percevra 16 054 € au titre de 2021.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **695 000 €**  
(contre 425 000 € en 2020)

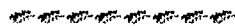
Cette recette correspond à l'aide au coup de pince au titre de l'année 2019 et l'intéressement 2020 de la DSP.

#### RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections** **725 000 €**  
(idem en 2020)

Ce montant comprend l'amortissement des subventions reçues au titre de la construction de l'Unité de Valorisation Énergétique, des centres de transfert d'Yvetot, du Havre, la participation de CNIM aux travaux de reconditionnement des chaudières de l'Unité de Valorisation Énergétique ainsi que la construction du centre de transfert de Touques et diverses petites subventions pour des études.

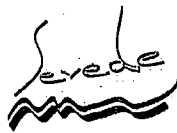
Face à cette recette d'ordre de la section de fonctionnement, est inscrite une dépense d'ordre en investissement du même montant.



**Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté** **2 275 709 €**  
(contre 2 271 530 € en 2020)

#### La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recette à 6 192 173 €. Elle se décompose comme suit :



**A – LES DEPENSES : 6 192 173 € HT** (contre 17 445 045 € en 2020)

**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 16 – Remboursement du capital**

**3 560 000 €**  
(contre 12 670 900 € en 2020)

Remboursement du capital des emprunts.

**Chapitre 9000 – Investissements SEVEDE**

**1 852 173 €**  
(contre 2 251 910 € en 2020)

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses d'investissement du SEVEDE notamment :

<b>20 – Immo. incorporelles : 61 871 €</b>	<b>Logiciels + frais d'insertion et d'études</b>	
	RAR Mobilier	6 717 €
	RAR Serveur Informatique	9 285 €
	Communication : visuels + panneaux	18 000 €
	Mobilier	10 000 €
	Matériel Informatique	10 000 €
<b>21 – Immo. corporelles : 640 602 €</b>	Travaux aménagement CT Yvetot	170 000 €
	Travaux aménagement base vie UVE	150 000 €
	Travaux CT Touques	85 000 €
	Travaux divers CT Le Havre	20 000 €
	Renouvellement 30 bennes	155 000 €
	Borne électrique CT Touques	6 500 €
<b>23 – Immo. en cours : 1 180 000 €</b>	Enveloppe futurs projets d'investissement	1 180 000 €

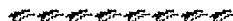
**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**

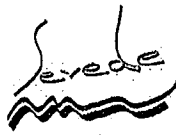
**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 725 000 €**  
(Idem € en 2020)

Ce montant comprend l'amortissement des subventions reçues au titre de la construction de l'Unité de Valorisation Energétique, des centres de transfert d'Yvetot, du Havre, la participation de CNIM aux travaux de reconditionnement des chaudières de l'Unité de Valorisation Energétique ainsi que la construction du centre de transfert de Touques et diverses petites subventions pour des études.

Face à cette dépense d'ordre de la section d'investissement, est inscrite une recette d'ordre en fonctionnement du même montant.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 55 000 €**





**B – LES RECETTES : 6 192 173 € HT** (contre 17 445 045 € en 2020)

**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Sans objet pour cette année.

**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

**4 420 000 €**

(contre 4 350 000 € en 2020)

Cette somme comprend :

- L'amortissement du mobilier, des véhicules, des matériels et des constructions qui entrent dans le patrimoine du SEVEDE.
- L'étalement de charges : le raccordement de l'Unité de Valorisation Energétique au réseau d'alimentation générale électrique,
- L'étalement de la charge financière résultant de la renégociation de deux lignes d'emprunts : 79 161,08 € sur 21 ans depuis 2010 et 10 100€ sur 10 ans depuis 2016.

Face à cette recette d'ordre de la section d'investissement est inscrite une dépense d'ordre en section de fonctionnement du même montant.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 55 000 €**

**Chapitre 001 – Excédent reporté : 1 717 173 €**



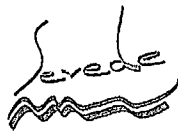
**LE COMITE SYNDICAL**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-2, L.2121-12, L.2312-2,
- L'instruction budgétaire et comptable M14, version en vigueur au 1er janvier 2021,
- La délibération D41/12-20 du 15 décembre 2020 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2021,
- L'avis favorable du bureau réuni,
- La délibération du comité syndical du 9 février 2021 déclarant que le compte de gestion, dressé par le Receveur pour l'exercice 2020, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- La délibération du comité syndical du 9 février 2021 adoptant le compte administratif 2020,

**CONSIDERANT**

- Que le comité syndical doit adopter le budget avant le 15 avril de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012 modifiant de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux (article L 1612-2 du CGCT),
- La présentation du projet de budget primitif 2021,



Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'adopter le budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes tels que présentés ci-après :

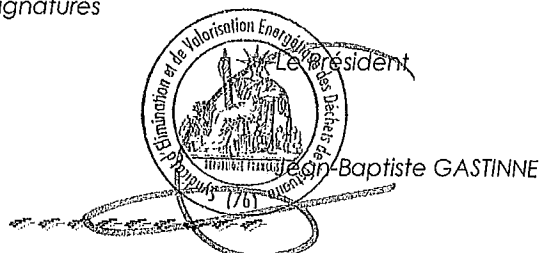
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Crédits budgétaires 2021	Chap	Libellé	Crédits budgétaires 2021
011	Charges à caractère général	10 474 573,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
	Dont enveloppe "futurs projets" SEVEDE	1 233 162,00 €	70	Produits de gestion courante	914 960,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	927 050,00 €	74	Dotations, subventions et participations	14 190 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 261 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 171 000,00 €
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>13 692 723,00 €</b>		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>16 290 960,00 €</b>
66	Charges financières	1 500 000,00 €	76	Produits financiers	16 054,00 €
67	Charges exceptionnelles	410 000,00 €	77	Produits exceptionnels	695 000,00 €
68	Provisions	1 010 000,00 €	78	Reprise provisions	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>13 592 723,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>17 002 014,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 420 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	725 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>20 002 723,00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 727 014,00 €</b>
			002	Excédent reporté	2 275 709,00 €
				<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>20 002 723,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Crédits budgétaires 2021	Chap	Libellé	Crédits budgétaires 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	3 560 000,00 €			
9000	Investissements SEVEDE				
20	Immobilisations incorporelles	51 671,00 €			
21	Immobilisations corporelles	640 502,00 €			
	Enveloppe "projets futurs"	1 160 000,00 €			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 412 173,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	725 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 420 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	55 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	55 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 192 173,00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 475 000,00 €</b>
			001	Excédent reporté	1 717 173,00 €
001	Déficit d'investissement reporté		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 192 173,00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 192 173,00 €</b>

- De confirmer que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- De fixer la contribution 2021 à 102 € HT hors TGAP la tonne à compter du 1er janvier 2021 pour tous les adhérents du SEVEDE,
- De fixer la TGAP mutualisée pour 2021 à 8 € HT / tonne,
- De fixer à 16 € HT/tonne le tarif 2021 pour la réception et le transport par voie fluviale des déchets ménagers de clients privés jusqu'à Ecostu'Air.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme suivent les signatures



Le Président  
Jean-Baptiste GASTINNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

D06/02-21

Comité syndical du 09 février 2021



*Sevede*